



## DECLARATION LIMINAIRE INTERSYNDICALE CHS-CT du 7 OCTOBRE 2019

Monsieur le Président,

Vous nous convoquez ce jour suite au décès survenu le 24 septembre 2019 de notre collègue Pascale Collin, contrôleur des finances publiques au service SIP-SIE d'Yvetôt.

Le décès d'une collègue dans le cadre professionnel n'est jamais simple à aborder. Le sujet est encore plus délicat et douloureux lorsque l'on sait qu'elle a décidé de mettre fin à ses jours sur son lieu de travail.

Nous vous remercions Monsieur le Président d'avoir informé les membres du CHS-CT le jour même en relatant les faits, en expliquant l'intervention de l'Administration, ainsi que celle des acteurs de préventions.

Nous vous remercions pour la minute de silence que vous avez demandée en hommage et en respect de Pascale à l'ouverture de ce présent CHS-CT.

Nous remercions également grandement tous les collègues - bien au-delà du département de Seine-Maritime - qui se sont réunis le 1<sup>er</sup> octobre à 9h30, pour une minute de recueillement.

Nous avons une pensée toute particulière pour la famille de Pascale, durement éprouvée. Nous pensons également à ses collègues traumatisés, meurtris, à ceux qui l'ont trouvée, à ceux qui ont effectué les gestes de premiers secours, à ceux qui travaillaient au quotidien avec elle, et plus largement à tous ceux qui l'ont connue.

Aujourd'hui un des rôles du CHS-CT, de TOUS ses membres, est d'accompagner, d'être aux côtés des collègues, de leur apporter un soutien de chaque instant.

Incessamment, les représentants des personnels vous rappellent les chiffres alarmants de l'observatoire interne, et de leur dégradation au fil des ans. Pour 69 % des agents les changements sont trop rapides, 76 % estiment que la DGFIP évolue dans le mauvais sens, 76 % se disent pessimistes quant à leur avenir au sein de la DGFIP, 50 % des agents ont mis une note de 7/10 pour évaluer leur stress quotidien au travail ! Au niveau ministériel, ce sont 3300 situations recensées soit une hausse de plus de 36 % en 6 ans chiffres non exhaustifs.

Il n'est pas de séance du CHS-CT où nous n'avons indiqué que la souffrance de trop nombreux collègues était croissante et cet avis était largement partagé dans les rapports des médecins de prévention.

L'annonce au début du mois de juin des restructurations de services à la DRFIP, (ou géographie revisitée), dont celui du Service des Impôts des Entreprises où travaillait Pascale Collin, n'a fait évidemment qu'accroître cette tendance.

Pour rappel, c'est à notre initiative que ces nouveaux projets de restructurations ont été mis à l'ordre du jour du CHS-CT du 28 juin.

En effet, nous estimons INDISPENSABLE dans le cadre de ce CHS-CT que tous les acteurs de prévention soient mis au courant de projets de tel ampleur, car inévitablement les agents vont les solliciter ... et de plus en plus, tellement le mal être est grandissant.

Concernant le cas de Pascale aujourd'hui :

Nous rappelons que conformément à l'article 21 bis de la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires :

*« Est présumé imputable au service tout accident survenu à un fonctionnaire, **quelle qu'en soit la cause, dans le temps et le lieu du service, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice par le fonctionnaire** de ses fonctions ou d'une activité qui en constitue le prolongement normal, en l'absence de faute personnelle ou de toute autre circonstance particulière détachant l'accident du service ».*

L'intersyndicale considère que le drame étant intervenu sur son lieu de travail, il s'agit donc d'un accident de service. L'Administration l'a-t-elle déclaré en tant que tel ?

Ces mêmes circonstances rendent impératives l'ouverture d'une enquête du CHS-CT.

L'objectif rappelé dans le guide méthodologique du Ministère à la suite d'un acte suicidaire (2013) est : « d'analyser les conditions de travail dans le service et leur possible influence en terme de risques psycho-sociaux, afin de proposer des mesures nécessaires pour éviter un nouvel acte suicidaire, et plus largement de contribuer à la réduction des facteurs de risques professionnels ».

La répétition des restructurations et des suppressions d'emplois, comme nous le dénonçons régulièrement, y est certainement pour quelque chose.

De plus, personne n'oserait décemment nier que mettre fin à ses jours sur son lieu de travail revêt une symbolique forte.

La demande d'enquête du CHS-CT est conforme à l'état d'esprit des collègues d'Yvetot, exprimé lors de nos visites.

Cette démarche est indépendante de l'enquête pénale diligentée par la gendarmerie qui vise à clarifier les faits et le contexte de l'événement afin de permettre au procureur de la République d'apprécier l'opportunité de poursuivre ou non pénalement les responsables.

Nul doute que vos réponses seront à la hauteur de nos attentes et surtout de celles des agents de ce département.